

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

11. France

Maternité

- 16 semaines
- Les employées du secteur public ont droit à 100 % de leur salaire, avec un maximum de 4 569,24 \$* par mois.
- Les employées du secteur privé ont droit à un pourcentage différent, laissé à la discrétion de l'employeur.
- S'il s'agit d'une naissance multiple, 12 semaines sont ajoutées au congé de maternité.
- Une mère qui en est à son troisième enfant ou plus a droit à 24 semaines.
- Les fonds proviennent de l'assurance maladie, financée par les employeurs et les employés.

Paternité

- Le père a droit à 11 jours.
- Les employés du secteur public ont droit à 100 % de leur salaire, avec un maximum de 4 569,24 \$ par mois.
- Les employés du secteur privé ont droit à un pourcentage différent, laissé à la discrétion de l'employeur.
- Financement identique à celui du congé de maternité

Congé parental

<i>Durée du congé parental fixée en fonction de la situation y ouvrant droit</i>	
Situation ouvrant droit au congé	Durée maximale du congé
Naissance d'1 ou de plusieurs enfants	1 an, renouvelable 2 fois
Naissance multiple d'au moins 3 enfants (depuis le 1 ^{er} octobre 2014)	1 an, renouvelable 5 fois
Adoption d'1 ou de plusieurs enfants de moins de 3 ans	1 an, renouvelable 2 fois
Adoption simultanée d'au moins 3 enfants (en cas d'arrivée au foyer depuis le 1 ^{er} octobre 2014)	1 an, renouvelable 5 fois (dans la limite de la date du 6 ^e anniversaire des enfants)
Adoption d'1 ou de plusieurs enfants âgés de 3 à 16 ans	1 an, non renouvelable

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2280.xhtml>

<i>Date de fin du congé parental fixée en fonction de la situation y ouvrant droit</i>	
Situation ouvrant droit au congé	Date de fin du congé parental
Naissance d'un seul enfant	Au plus tard le jour du 3 ^e anniversaire de l'enfant
Naissance de plusieurs enfants (avant le 1 ^{er} octobre 2014)	Au plus tard le jour du 3 ^e anniversaire de l'enfant
Naissance de plusieurs enfants (à partir du 1 ^{er} octobre 2014)	Au plus tard : soit à la date d'entrée à l'école maternelle,

	soit, en cas de naissance d'au moins 3 enfants, le jour de leur 6 ^e anniversaire
Adoption d'un ou de plusieurs enfants	Au plus tard au 3 ^e anniversaire de l'arrivée de l'enfant au foyer
Adoption d'au moins 3 enfants (uniquement en cas d'arrivée simultanée d'au moins 3 enfants adoptés ou confiés en vue d'adoption)	Au plus tard le jour du 6 ^e anniversaire des enfants

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2280.xhtml>

- Le paiement provient de la Caisse des allocations familiales, financée par les employeurs seulement.
- Deux allocations sont associées à l'arrivée d'un enfant : l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (pendant 3 ans) et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (durée selon le nombre d'enfants).
- Les paiements de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant se situent entre environ 40 000 \$ et 74 000 \$ par année (selon le nombre d'enfants à charge).
- Les paiements de la prestation partagée d'éducation de l'enfant se situent entre 196,56 \$ et 527,08 \$ par mois selon que les parents travaillent à temps plein, à temps partiel ou sont en arrêt de travail.
- Les deux prestations peuvent être versées en même temps.

Adoption

- Même que le congé parental

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en France – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	16 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Les employées du secteur public ont droit à 100 % de leur salaire, maximum de 4 569,24 \$ par mois • Les employées du secteur privé ont droit à un % laissé à la discrétion de l'employeur
Congé de paternité	11 jours	Même que le congé de maternité
Congé parental	Jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans	Montant forfaitaire
Congé d'adoption	Jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans	Montant forfaitaire

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18